

Axe 4 – Une gouvernance locale renouvelée et efficace

Fiche action n°1 : Intensifier la gouvernance des dispositifs locaux



Description de l'action :

Permettre une gouvernance et une ingénierie renouvelées en matière de prévention de la délinquance, une gouvernance davantage animée avec les élus locaux, tenant compte des évolutions institutionnelles, et une ingénierie dotée de méthodes d'évaluation innovantes et d'un financement dédié.

Constat : Le rôle essentiel des élus en matière de prévention de la délinquance et le besoin de renforcer le lien entre l'échelon communal et intercommunal.

Objectif : Mettre en place une nouvelle dynamique au niveau départemental et une meilleure articulation du rôle du maire et du président d'intercommunalité.

Champs concernés par l'action

Acteurs : Préfet, maires et présidents d'intercommunalité, coordonnateurs CLSPD/CISPD, association d'élus locaux

Partenaires : L'ensemble des acteurs pouvant siéger au comité de suivi du PDPD

Publics concernés : Élus, ensemble des partenaires de la prévention de la délinquance.



Mise en œuvre :

Mise en place d'un comité de suivi/pilotage du plan départemental de prévention de la délinquance :

- à l'issue de l'adoption du plan, ce comité semestriel pourrait être un lieu de partage d'expériences (échanges de bonnes pratiques, de connaissances sur les différents dispositifs mis en place, etc ...). Il permettra d'assurer la cohérence de la déclinaison du PDPD sur l'ensemble du territoire départemental et la coordination des actions de prévention sur le département ;

Accompagnement des acteurs dans la déclinaison du plan départemental de prévention de la délinquance :

- créer un kit « PDPD » qui contiendrait des « fiches d'aides » à destination des maires afin de clarifier la palette de réponses disponibles et de rappeler leurs pouvoirs de police dans les différents domaines de la prévention de la délinquance : rappel à l'ordre, CDDF, transaction, CLSPD/CISPD ;
- regrouper les différents coordonnateurs des CLSPD/CISPD au sein d'un annuaire afin qu'ils puissent communiquer entre eux et échanger sur leurs bonnes pratiques ;
- mettre en place des chartes afin de promouvoir l'échange d'informations confidentielles entre les acteurs locaux de la prévention de la délinquance, concernant des données à caractère personnel, de manière conforme à la réglementation en la matière.

Clarifier le niveau d'échelon intercommunal et renforcer le niveau communal :

- mettre en place des partenariats entre communes et autoriser une souplesse dans la définition des périmètres de coopération intercommunale. Il s'agit de faciliter la constitution d'un CISPDP et la mutualisation de dispositifs (vidéoprotection, police municipale, médiation...), au sein ou au-delà du périmètre d'un EPCI, sans que toutes les communes soient obligatoirement associées ;
- accentuer le partage d'expériences entre le niveau intercommunal et le niveau communal et améliorer l'interconnaissance des acteurs du territoire de la prévention et de la sécurité. Ainsi, favoriser l'appropriation par toutes les communes de la thématique sécuritaire/prévention de la délinquance et éviter une centralisation trop importante autour d'une seule commune. Des groupes de travail peuvent être initiés au sein des CLSPDP/CISPDP regroupant certaines communes en fonction d'intérêts communs. Les politiques publiques conduites par les intercommunalités dans le cadre de leurs compétences (tourisme, environnement, déchets, habitat, sports...) gagneront en efficacité avec une prise en compte des volets sécurité et prévention dans leur mise en œuvre.



Les financements susceptibles d'être sollicités

FIPD, communes, intercommunalités, associations d'élus locaux.



Indicateurs de pilotage

- fréquence des réunions du comité de suivi du PDPD ;
- réalisation du kit PDPD et de l'annuaire des coordonnateurs.

Limites identifiées

- Articulation encore parfois perfectible sur le sujet de la prévention de la délinquance entre le niveau communal et intercommunal ;



Exemple(s), actions

- Création d'une charte déontologique pour l'échange d'informations dans le cadre du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de la Communauté de Miribel et du Plateau.



Fiches de la boîte à outil n°34,35,36,37,38,39,41